

# **COMPTE-RENDU DU COMITE DE RIVIERE GIER**

## **Jeudi 9 juin 2016**

### **1/ Ordre du jour**

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Gier 2017-2022,
- Retour sur Plan Communal de Sauvegarde,
- Bilan des actions en cours du contrat de rivière Gier.

### **2/ Liste des présents et des excusés**

L'annexe 1 récapitule la liste des présents et excusés.

### **3/ Déroulement de la réunion**

La présentation effectuée lors de la réunion est disponible sur demande auprès de Julien PADET ([j.padet@saint-etienne-metropole.fr](mailto:j.padet@saint-etienne-metropole.fr)). Dans les paragraphes suivants, le déroulement de la séance est récapitulé.

*Monsieur FRANCOIS (Co-Président du comité de rivière Gier pour la Loire) ouvre la séance et remercie les municipalités de Longes, Trèves et Les Haies d'accueillir le comité de rivière Gier ainsi que les participants. Madame D'ANIELLO ROSA (Co-présidente du comité de rivière Gier pour le Rhône) énonce l'ordre du jour. Un tour de table est ensuite effectué.*

#### **1- Validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Gier 2017-2022**

*Madame PAPIRNYK (SIGR) et Monsieur PADET (SEM) se chargent de la présentation du PAPI.*

Les paragraphes suivants permettent de synthétiser les échanges à l'issue de la présentation :

Monsieur FRANCOIS évoque l'actualité des inondations dans le Nord de la France, qui prouve la légitimité d'un PAPI sur le Gier. Il insiste sur le fait que le risque de crue centennale est une réalité et les collectivités doivent s'en préoccuper. SEM et SIGR se sont engagés dans un PAPI pour l'ensemble du bassin versant Gier, étendu sur les départements du Rhône et de la Loire. Il évoque les avantages de cet outil :

- Mobiliser des financements de l'Etat,
- Aménager les cours d'eau.

Il précise que le PAPI doit être déposé avant le 15 juin 2016 et plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu, l'une à Saint-Paul-en-Jarez et l'autre à Chagnon, qui ont permis de préparer ce dossier. Il souhaite également que Monsieur BRIET (DIR CE) s'exprime au sujet de la problématique des axes de circulation en cas de crue. Il évoque de fait, la crue de novembre 2015, qui a entraîné de gros problèmes de circulation. Une réunion avec la Préfecture s'était alors tenue, mettant en évidence le besoin d'élaborer un plan de circulation et de mettre en place des déviations.

*Monsieur BRIET (DIR CE)*, gestionnaire de l'A47, prend la parole et explique que certaines mesures ont été mises en place :

- Essayer de fiabiliser l'écoulement des eaux du Gier, principalement au niveau de Givors,
- Engager une réflexion entre la DIR CE et la DDT pour la mise en place d'un itinéraire de déviation. Il ressort de cette réflexion que sur la vallée du Gier, il est très difficile de trouver un itinéraire se substituant à l'A47.

*Monsieur CHARVIN (Maire de Rive-de-Gier)* revient sur les événements de 2008 au cours desquels l'Etat avait fermé l'A47 et avait basculé la circulation dans le centre-ville de Rive-de-Gier. Monsieur CHARVIN souligne que cette initiative était excellente. Pour lui, le partenariat dans ce domaine est beaucoup plus large que les seuls services de l'Etat car les inondations ont un impact sur la SNCF, les écoles, le Département. Monsieur CHARVIN souligne que dans ce domaine, les avancées ne sont malheureusement pas significatives car de nombreuses questions subsistent quant à l'évacuation des personnes notamment. Monsieur CHARVIN conclut son discours en insistant sur l'existence de solutions alternatives, nécessitant l'accord de nombreux acteurs mais il regrette la réticence de certains.

*Madame D'ANIELLO ROSA* évoque la dernière alerte (novembre 2014) qui avait entraîné une coupure de l'A47 au niveau de la zone inondable de Givors. Elle insiste sur le fait que les solutions mises en place au cours de ces événements étaient très compliquées et regrette qu'aucune réunion de concertation avec les élus n'ait été tenue. Elle réitère ainsi sa demande de réunion afin de pouvoir valider des scénarios qui fonctionnent.

*Monsieur FRANCOIS* insiste sur l'importance du retour d'expériences. Il affirme qu'en cas d'inondations sur la vallée du Gier, il faut, en amont, arrêter la circulation des camions à Lyon ou avant Saint-Etienne. Les camions seraient ainsi orientés vers d'autres axes (A89 par exemple) ; les flux seront donc limités ainsi que les risques.

*Monsieur BRIET* revient sur les événements de 2014 à Givors et précise qu'il y avait eu une activation immédiate du plan de gestion des trafics (communiqués de presse, appels aux médias, panneaux à messages variables visibles sur l'A7 demandant de ne pas emprunter l'A47 et proposant un autre itinéraire...). *Monsieur BRIET* précise que certains automobilistes passent entre les mailles du filet, par habitude d'itinéraire ou par manque d'écoute des médias.

*Monsieur CHARVIN* reconnaît l'importance de la gestion du trafic mais pose la question de la mise en sécurité des personnes : l'évacuation des élèves dont l'établissement scolaire serait au milieu des eaux, des personnels d'entreprises, des voyageurs bloqués dans les trains à cause de la montée des eaux... Il affirme qu'il faut trouver des solutions concrètes en matière de préservation de vies humaines et qu'il faut les anticiper.

*Monsieur FRANCOIS* demande s'il y a des remarques sur le PAPI.

*Monsieur PABION (ADPRGA)* souhaite intervenir. Il reconnaît depuis la réunion du mois de juin 2015 à Farnay une nette amélioration du plan d'investissement. Néanmoins, pour lui, le PAPI ne peut atteindre l'objectif de protéger les communes et notamment celles de Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors contre les crues trentenales, cinquantenales et centenales (cet objectif a même été abandonné). Il déplore que le scénario 4 de l'étude ISL (barrages + ORD) n'ait pas été retenu car selon l'association, ce serait la solution la plus efficace pour éviter les inondations. Il souligne que malgré l'intérêt du PAPI, il ne peut empêcher, en cas de crue, que Rive-de-Gier soit inondé car rien n'est fait pour réduire les débits. Monsieur PABION précise que l'association n'est pas

d'accord pour dire que les barrages ne peuvent jouer ce rôle d'écrêtement. Il insiste sur l'importance de l'interconnexion et regrette que l'objectif ne soit pas plus ambitieux que celui de niveau trentenale.

*Monsieur BARNIER (Vice-Président en charge de l'Assainissement et des Rivières à SEM)* insiste sur le fait que l'ambition du PAPI et du Contrat de rivière n'est pas de régler tous les problèmes. Il explique que le Gier a deux versants, un à droite et un à gauche et qu'il ne faut pas minimiser l'arrivée d'eau en provenance des coteaux en rive gauche du Gier. Les barrages, quant à eux, ne concernent que la rive droite, donc cela ne peut être la solution. L'abaissement du niveau des barrages pour solutionner tous les problèmes est de l'ordre du fantasme. Il ajoute qu'il faut une combinaison de l'ensemble des mesures prises et faire confiance aux techniciens et leurs études. Il se réjouit par ailleurs de l'enveloppe allouée au PAPI, soit 30 millions d'euros, qui permettront la mise en place d'actions afin d'améliorer les choses.

*Monsieur FRANCOIS* souhaite compléter en insistant sur les objectifs communs et affirme que le travail mené l'a été, en tenant compte des réflexions de l'ADPRGA. Il cite de nouveau l'étude ISL et notamment le scénario 4, préconisé par l'association et explique que ce scénario ne peut atteindre les objectifs fixés. Aussi, le PAPI est une solution mixte combinant la baisse des niveaux d'eau des barrages (un mètre) sans engendrer de pénurie d'eau potable et la nécessité d'une interconnexion. Il reprend les propos de l'ADPRGA qui soutient une baisse à 3 mètres. Pour lui, cela n'est possible que si et seulement si l'interconnexion est réalisée, ce qui explique que cela n'apparait pas dans les objectifs premiers. Il fait référence à sa visite avec M. FAUVEL (Conseiller communautaire délégué aux rivières) de la voute de Rive-de-Gier. Il insiste sur l'importance significative d'effectuer une étude approfondie du fonctionnement de cette voute atypique d'un point de vue hydraulique. Les objectifs du PAPI sont, en l'état, tenables.

*Madame D'ANIELLO ROSA* reprend les propos de l'association selon lesquels les objectifs de crues centenales ne sont pas atteignables. Or, elle précise qu'à plusieurs endroits, il est question de crue centennale et que tous les travaux inhérents à l'atteinte des objectifs de crues centenales seront faits là où c'est possible.

*Monsieur CHARVIN* rappelle que le barrage d'alimentation en eau potable n'est pas un barrage écrêteur. Pour Monsieur CHARVIN, le PAPI est une bonne proposition. Il évoque la commune de Rive-de-Gier : ce ne sont pas les barrages qui résoudront les problèmes d'inondation mais la découverte du Gier. Même si le coût est important, pour Monsieur CHARVIN, la découverte est indispensable pour garantir la sécurité de sa commune.

*Monsieur FRANCOIS* explique que les membres du comité de rivière doivent adopter le Programme d'Actions par un vote soit à main levée, soit à bulletin secret si un membre le souhaite. Comme personne ne se manifeste, Monsieur FRANCOIS procède au vote à main levée : un vote contre. Le comité de rivière Gier adopte le PAPI.

## **2. Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

*Monsieur FRANCOIS* passe au point 2. Trois communes vont faire un retour d'expérience concernant la mise en place de leurs PCS respectifs. Il s'agit de la commune de Saint-Romain-en-Gier, de Doizieux et de Genilac. *Monsieur FRANCOIS* précise que les PCS sont obligatoires pour toutes les communes inscrites dans le PPRNPI. *Monsieur PADET* présente une carte illustrant l'état d'avancement des PCS à l'échelle du bassin versant du Gier. Il rappelle que pour le dépôt du PAPI, il faut une lettre de chaque maire s'engageant, soit à mettre en place son PCS, soit à le réviser sous 5 ans.

*Madame OSTOJIC (mairie de Saint-Romain-en-Gier), Mme MONTORIO (adjointe à Genilac), M PORCHEROT (mairie de Doizieux) et M DESFONTAINES (stagiaire à DOIZIEUX)* présentent chacun à leur tour la méthodologie utilisée pour travailler sur l'élaboration de leur PCS.

Les paragraphes suivants permettent de synthétiser les échanges à l'issue de la présentation :

*Madame OSTOJIC* explique que le budget de sa commune est modeste, ce qui a conduit au choix d'élaborer en interne le PCS. L'élaboration du PCS a débuté il y a deux ans et a été fait par le Maire et les élus principalement.

Elle rajoute que cette équipe a pu s'appuyer sur le PCS de la commune de La Grand-Croix grâce à M. FRANCOIS, ce qui lui a permis d'avoir un support, un modèle. Elle explique également qu'elle a trouvé des renseignements sur la trame de base, notamment sur internet. Madame OSTOJIC reconnaît que son équipe a eu plus de facilité à rédiger le PCS dans le cadre de la gestion des inondations. En effet, la commune a été frappée en novembre 2014 par des inondations et comme son équipe et elle-même étaient sur le terrain, cela leur a servi à trouver les bonnes méthodes. Par contre, elle explique qu'ils ont eu plus de difficultés pour les séismes et ruissellements, car il n'est pas évident de prévoir tout ce qui pourrait arriver. De plus, elle affirme que cet exercice d'élaboration est difficile car il est extrêmement chronophage. Aujourd'hui sur la commune de Saint-Romain-en-Jarez la rédaction du PCS arrive à son terme. Elle conseille aux communes qui sont en cours d'élaboration de leur PCS de se rapprocher des communes qui l'ont mis en place et propose également son aide.

*Madame D'ANIELLO ROSA* rajoute qu'il existe le site de l'IRMA, qui a vocation à donner toutes les informations sur la connaissance de l'élaboration des PCS. Les membres de l'IRMA sont également prêts à venir dans les communes pour suivre l'évolution des PCS en cours et aident également à la mise en place d'exercices.

*Monsieur FRANCOIS* affirme que, face à une crise, le maire et les élus sont souvent bien seuls et cette solitude mêlée à de l'improvisation en cas de crise ne peut être que néfaste. Le but du PCS doit donc être un document opérationnel permettant d'éviter les improvisations.

*Monsieur FAUVEL (Conseiller communautaire délégué aux rivières SEM)* explique qu'il a pu consulter plusieurs PCS et qu'il a été surpris de constater des différences significatives en termes de volume (par exemple 10 pages pour Tartaras et 75 pages pour Saint-Romain-en-Gier).

*Monsieur FRANCOIS* répond que les communes répondent aux exigences par un document administratif mais reconnaît qu'effectivement, plus le PCS est étoffé, plus il est opérationnel. Il insiste également sur l'importance des fiches actions.

*Madame OSTOJIC* explique que, sur sa commune, une liste des risques a été dressée et pour chaque risque, une méthode d'interventions pour chaque personne a été rédigée.

### **3. Bilan intermédiaire du contrat de rivière Gier**

*Madame PAPIRNYK, Mme REYNAUD (Conseillère Eaux et Industrie), Monsieur GRIMAL (Technicien de rivière) et Monsieur PADET* effectuent la présentation sur ce point de l'ordre du jour.

Le bilan intermédiaire technique et financier sur l'ensemble des volets du contrat de rivière est présenté. Un zoom est effectué sur la présentation des aides possibles sur l'acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires, les travaux de restauration des berges du Ricolin réalisés par l'équipe rivière Gier de Saint-Etienne Métropole, ainsi que les travaux d'entretien de la végétation et de lutte contre la renouée du Japon sur les berges du Bozancon, réalisés par Rhône Insertion Environnement et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien.

*Madame REYNAUD* précise qu'elle quitte ses missions de conseillère eaux et industrie au 30 juin 2016 pour devenir chargée de mission assainissement sur le bassin versant Gier, toujours au sein de Saint-Etienne Métropole. En attendant son remplacement, *Monsieur PADET* assurera l'intérim.

Les paragraphes suivants permettent de synthétiser les échanges à l'issue de la présentation :

*Monsieur FRANCOIS et Madame D'ANIELO ROSA* remercient *Mme REYNAUD* pour le travail accompli en tant que conseillère eaux et industrie et souhaite une bonne poursuite dans ses nouvelles fonctions.

*Monsieur PABION* interroge sur l'état d'avancement de la lutte contre la renouée du Japon.

*Monsieur GRIMAL* explique que la vision depuis les axes routiers est souvent trompeuse et peut laisser croire à un important taux de colonisations des berges du Gier. Il indique qu'effectivement les bordures du Gier, notamment sur la partie Ligérienne, sont peu contaminées grâce à une surveillance active effectuée chaque

année, permettant de supprimer les quelques pieds qui repoussent et éviter ainsi l'implantation d'importants foyers. Sur les affluents, la stratégie est tout autre : une éradication d'amont à l'aval est effectuée avec des techniques alternatives (bâchage, fauchage, décaissement et évacuation). L'idée est d'éviter la contamination vers l'aval de la renouée.

*Monsieur FRANCOIS et Madame D'ANIELO ROSA* remercient les participants pour cette bonne séance de travail et incitent l'ensemble des acteurs à se mobiliser dans le suivi et la contribution au bilan intermédiaire du contrat de rivière qui sera menée d'ici le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

**Liste des présents :**

<b>Nom</b>	<b>Structure - fonction</b>
<b>BARNIER Jean-François</b>	Saint-Etienne Métropole – VP en charge de l'Assainissement et des Contrats de rivières
<b>BESSON Pierre Marie</b>	FRAPNA42 - Administrateur
<b>BRIET Fabrice</b>	Direction Départementale des Routes Centre Est – Chef de District
<b>CHARVIN Jean-Claude</b>	Commune de Rive-de-Gier - Maire
<b>CHASSIGNOL Valérie</b>	Ville de Saint-Etienne
<b>CHOUVELLON Jean-Louis</b>	Mairie de Saint-Joseph
<b>CLERC Marjorie</b>	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
<b>D'ANIELO ROSA Brigitte</b>	SIGR – Co-Présidente du comité de rivière
<b>DECLINE Gabriel</b>	L'Horme - Adjoint
<b>DELEGUE Frédéric</b>	SYSEG
<b>DELORME François</b>	Saint-Etienne Métropole – Chef de service Grand Projet
<b>DESFONTAINES Nicolas</b>	Stagiaire à Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay
<b>DINIANNO Yves</b>	APPMA de Rive-de-Gier
<b>DUBOIS Frédéric</b>	Commune de L'Horme – Directeur des Services Techniques
<b>FAURE Delphine</b>	CC Région de Condrieu – Responsable service Environnement
<b>FAURE Jean-Jacques</b>	Commune de Saint-Paul-en-Jarez – Conseiller délégué
<b>FAURAT Gérard</b>	SYSEG
<b>FAUVEL Bernard</b>	Chagnon - Maire
<b>FOND Marie-Hélène</b>	Commune de Tartaras / SIEMLY - Elu
<b>FOURNEL Rolland</b>	ADPRGA – membre du bureau
<b>FRANCOIS Luc</b>	La Grand-Croix – Co-Président du Comité de rivière
<b>GAVOILLE Anne-Laure</b>	Département Rhône
<b>GONON Pierre</b>	Saint-Didier-sous-Riverie - Adjoint
<b>GRIVOT Didier</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire
<b>GUYOT Rémy</b>	Commune de Saint-Christo-en-Jarez - Maire
<b>LAURENT Mané</b>	Chambre d'Agriculture du Rhône
<b>MAISONNETTE Michel</b>	Valfleury - Maire
<b>MOLLARD Delphine</b>	FDAAPMA du Rhône
<b>MONTORIO Dominique</b>	Commune de Genilac –Maire Déléguée
<b>MOINE Géraldine</b>	SIAMVG
<b>OLAGNIER Maurice</b>	Saint-Maurice-sur-Dargoire – Adjoint
<b>OSTOJIC Virginie</b>	Saint-Romain-en-Gier – Maire
<b>PABION Jean</b>	ADPRGA – Président
<b>PAPIRNIK Muriel</b>	SIGR – Chargée de mission
<b>PANCHET Daniel</b>	DDT Loire -
<b>PEDRON Tifenn</b>	Parc du Pilat
<b>PONCET Maud</b>	Conseil Départemental Rhône
<b>PORCHEROT Jean-Philippe</b>	Doizieux – Maire
<b>REYNAUD Aurélie</b>	Saint-Etienne Métropole - Conseillère Eaux et Industrie
<b>REYNAUD Séverine</b>	Département Loire – Conseillère Départementale
<b>ROUSSET Jean-Louis</b>	Commune de Rive-de-Gier - Adjoint
<b>SIGAU Edmond</b>	Commune de Saint-Romain-en-Jarez - Adjoint
<b>THORAL Jean-Paul</b>	FDAPPMA de la Loire
<b>TRIOLLEYRE</b>	APPMA de Rive-de-Gier
<b>VASSY Chantal</b>	ASR de la Loire – Chargé de mission
<b>VEROTS Nicolas</b>	Direction Départementale des Routes Centre Est – Chargé d'affaires
<b>PADET Julien</b>	Saint-Etienne Métropole - Cellule rivière – (Rédacteur CR)